

- FAMILLE -

Situation familiale :

- MERE -

Nom et prénom :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Tel. Domicile (si différent de l'enfant) : Mobile :

N° de Sécu :

Profession, adresse employeur :

Tél. employeur :

- PERE -

Nom et prénom :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Tel. Domicile (si différent de l'enfant) : Mobile :

N° de Sécu :

Profession, adresse employeur :

Tél. employeur :

Coordonnées de la personne à qui la facturation doit être adressée :

- AUTORISATION -

Je soussigné Madame, Monsieur

Représentant légal de l'enfant

Autorisation donnée à une personne autre que les représentants légaux pour venir chercher l'enfant dans l'une des structures du Service Enfance Jeunesse :

M/Mme/Melle : Lien de parenté

M/Mme/Melle : Lien de parenté

M/Mme/Melle : Lien de parenté

J'autorise mon enfant à partir seul (préciser le ou les jour(s)) à h.....

Autorisation de sortie avec ou sans transport :

autorise n'autorise pas Mon enfant à participer aux sorties organisées par le service.

Autorisation de photos et vidéos :

autorise n'autorise pas que mon enfant soit filmé/photographié dans le cadre des activités gérées par le Service Enfance Jeunesse, sachant que les images ne pourront être utilisées que dans les supports écrits et/ou audiovisuels au sein de la commune de Sargé-les-le Mans et/ou sur le site Internet communal .

autorise n'autorise pas la presse locale à diffuser l'image de mon enfant dans le cadre des activités gérées par le Service Enfance Jeunesse.

Si un organisme extérieur souhaitait réaliser un tournage, celui-ci ferait l'objet d'une demande spécifique et ponctuelle.

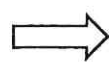
Autorisation médicale :

autorise n'autorise pas le responsable du Service Enfance Jeunesse à consulter un médecin qui prendra toutes les dispositions médicales au regard de l'état de santé de l'enfant.

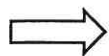
- FACTURATION -

Le conseil municipal fixe un tarif en fonction du quotient familial. Il vous est donc demandé de remettre **votre avis d'imposition 2019 (sur les revenus de 2018)** sous pli fermé au service Enfance Jeunesse afin de bénéficier de ces tarifs. En l'absence de ce document, un tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué par défaut.

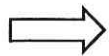
Date et Signature du ou des représentants légaux :



Pour bénéficier de l' **Accueil Périscolaire**, l'enfant doit être âgé de **3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.**



Lors de la première inscription aux **M'Loisirs**, l'enfant doit être âgé de **3 ans.**



Dans le cas d'allergie alimentaire médicalement reconnue, un « **Projet d'Accueil Individualisé** » accompagné d'un certificat médical doit être constitué. En l'absence de ce document, la responsabilité de la commune ne pourra pas être engagée.